

## **Séance du 1er juillet 2022**

Absents excusés ayant donné pouvoir : D Regrain à S Mery, F Nesteroff à J Lathène

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

- décidé d'accepter le legs de Monsieur André Chaput, ancien Maire
- mandaté Monsieur le Maire pour signer la modification du contrat d'assurance VILLASSUR 3 pour assurer l'immeuble 6 place de l'Eglise.
- autorisé Monsieur le Maire à signer un bail commercial d'une durée d'un an avec un loyer de 150,00 € HT par mois révisable annuellement pour la Boucherie-Charcuterie "Chez Malwyn" 2 rue des Mazes
- demandé au locataire de la Boucherie-Charcuterie le remboursement à la commune des taxes locales à sa charge
- autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants aux baux de l'immeuble 6 place de l'Eglise
  - ▶ un local de 100 m<sup>2</sup> loué par la société TAXI POMPES FUNEBRES (bail de 9 ans à compter du 01/03/2018) avec un loyer mensuel de 300,00 €HT
  - ▶ un local comprenant un bâtiment avec jardin de 412m<sup>2</sup> loué par la ST TRONCAIS AMBULANCE (bail de 9 ans à compter du 26/03/2014) avec un loyer mensuel de 130,00 € HT et une provision mensuelle pour charges de 20,00 € HT
  - ▶ un logement de 32m<sup>2</sup> loué par Monsieur Jérémy Coignard (bail de 3 ans à compter du 01/12/2022) avec un loyer mensuel de 250,00 € et des charges récupérables d'un montant mensuel de 70,00 €
- choisi l'entreprise FLUZAT Energie d'Ainay le Château pour remplacer la chaudière fuel de l'école maternelle par une pompe à chaleur AIR/EAU pour un montant de 32 640,10 € TTC
- décidé le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois.